



Réunion du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 25 septembre 2020 à 9 heures
au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg

Convoqué par courrier en date du 18 septembre 2020

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

En préambule, Mme la présidente informe l'assemblée de la décharge de fonction du directeur général et d'un directeur général adjoint, effectuée dans le respect des règles statutaires en vigueur.

1 Soutien eurométropolitain au monde économique et associatif pour faire face à l'urgence économique et sociale.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la délégation partielle au Département du Bas-Rhin de la compétence en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise,
- la délégation au Département du Bas-Rhin de la gestion du fonds de soutien aux entreprises et associations d'un million d'euros,
- le projet de convention.

Il est également demandé au Conseil de décider le versement d'un million d'euros au Département du Bas-Rhin.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente à signer la convention de délégation de compétence et de gestion avec le Département du Bas-Rhin.

Adopté

2 Exonérations des loyers des entreprises et associations locataires de locaux professionnels propriétés de l'Eurométropole de Strasbourg, et dont l'activité a été affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Il est demandé au Conseil d'approuver la remise gracieuse sous forme d'exonérations des loyers pour un montant de 200 115,23 € en faveur de 46 bénéficiaires.

Adopté

3 Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 341 750 € à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région pour l'exercice 2020.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

4 Relations financières entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Racing club de Strasbourg Alsace - saison sportive 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Racing Club de Strasbourg Alsace des contrats suivants :

1. une convention financière au titre de la saison 2020-2021, avec l'Association Racing Club de Strasbourg Alsace, d'un montant de 728 000 €, pour le fonctionnement du centre de formation,
2. un marché public, au titre de la saison 2020-2021, avec la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace pour un montant total estimé à 229 916 € HT (soit 272 883 € TTC) pour l'exécution de prestations de services.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière et à négocier, puis signer, le marché public après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

5 Relations financières entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SASP SIG Strasbourg - saison sportive 2020-2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion entre l'Eurométropole de Strasbourg et la SASP SIG Strasbourg, des contrats suivants :

au titre de la saison sportive 2020-2021 :

1. une convention financière, d'un montant de 362 000 €, pour le fonctionnement du centre de formation,
2. un marché public, pour un montant total estimé à 324 700 € HT soit 370 261,62 € TTC pour l'achat de prestations de services.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e, à signer et à exécuter la convention financière, ainsi qu'à négocier, puis signer le marché après attribution par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

6 Rapports annuels 2019 sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la communication concernant les rapports annuels 2019 :

- sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement,
- sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Les annexes restent consultables auprès de la Direction de l'environnement et des services publics urbain et sur le site internet www.strasbourg.eu.

Prend acte

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

7 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/comité interne
20EMS0121	Fourniture et livraison du réactif "Nitrate de Calcium" sur 3 sites, permettant de lutter contre les nuisances olfactives et les sulfures d'hydrogène (H ₂ S) dans les réseaux d'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg	1 an reconductible 3 fois	YARA France	Sans montant minimum mais avec un montant maximum de 300 000 € / an.	03/09/2020

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter le marché et les documents y relatifs.

Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau : élection des membres du jury de concours et de la commission d'appel d'offres – conditions de dépôt des listes

Il est demandé au Conseil d'autoriser les membres du Conseil à déposer auprès de Madame la Présidente, jusqu'à l'adoption de la délibération précédant, dans l'ordre du jour, celle portant sur l'élection des membres du jury et de la commission d'appel d'offres relatifs au projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau, une liste comportant au maximum cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Adopté

8 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1^{er} juillet et le 31 juillet 2020. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 15 juillet 2020, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

9 Emplois.

Il est demandé au Conseil de décider des créations et des transformations d'emplois présentées.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le recrutement le cas échéant sur la base de l'art. 3-3-2° sur les emplois listés en annexe compte tenu du caractère déterminant des compétences et expériences requises.

Adopté

10 Conclusion d'un marché de prestation pour la modification du logiciel de gestion du trafic du SIRAC.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'un marché annuel négocié à bons de commandes sans publicité, ni mise en concurrence pour la modification du logiciel de gestion du trafic, l'Eurométropole de Strasbourg ne disposant que d'une licence d'utilisation de celui-ci et la société REVENUE COLLECTION SYSTEMS étant propriétaire des sources

du logiciel.

Ceci pour une durée d'un an reconductible trois fois selon les modalités suivantes :

Objet	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum
Modification du logiciel de gestion du trafic de l'Eurométropole de Strasbourg	0 €	400 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement du SIRAC, et sur les crédits des autres services (direction mobilité, espaces publics et naturels, direction environnement et services publics urbains, ...).

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à lancer les consultations selon les règles de la commande publique et à signer les pièces du marché.

Adopté

11 Réponse à l'appel d'offres du SDIS pour l'entretien de leurs véhicules.

Il est demandé au Conseil d'approuver que l'Eurométropole de Strasbourg réponde aux appels d'offres du SDIS pour la maintenance de ses véhicules et engins.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les pièces constitutives des offres et à signer les éventuels marchés en résultant.

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

12 Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg : désignation des membres du jury de concours.

Il est demandé au Conseil d'élire, conformément à l'article R 2162-24 du Code de la commande publique, comme membres du jury chargé d'analyser les projets et de formuler un avis motivé sur ces derniers, ainsi que de la commission d'appel d'offres compétente pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre :

Titulaires :

- Jeanne BARSEGHIAN,
- Vincent DEBES,
- Suzanne BROLLY,

- Marc HOFSESS,
- Alain FONTANEL

Suppléants :

- Owusu TUFUOR,
- Jean-Paul PREVE,
- Abdelkarim RAMDANE,
- Anne-Pernelle RICHARDOT,
- Camille BADER.

Le jury composé de ces membres élus sera présidé par la Présidente de l'Eurométropole, présidente de droit, ou son-sa représentant-e.

Les membres non élus du jury seront désignés par arrêté du-de la Président-e du jury conformément à l'article R 2162-22 du Code de la commande publique.

Adopté

**13 Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service.
Signature de groupements de commandes avec la ville de Strasbourg.**

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels :

Eurométropole de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Fourniture de produits liants	5 000	50 000
Travaux d'entretien des revêtements de surface des secteurs piétonniers	30 000	100 000
Fourniture de matériaux de voirie		
Lot 1 : Produits en béton manufacturé	10 000	100 000
Lot 2 : Produits en matériaux naturels	5 000	75 000
Balayage mécanique sur routes métropolitaines	30 000	500 000
Relevé de dégradations et suivi des interventions	10 000	200 000
Travaux d'enrobé hors agglomération sur voies à chaussées séparées	500 000	5 000 000

Travaux de gros entretien des réseaux d'alimentation en eau potable sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg		
Lot 1 : Secteur Nord	250 000	1 000 000
Lot 2 : Secteur Sud	250 000	1 000 000
Travaux de gros entretien des réseaux d'assainissement sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg		
Lot 1 : Secteur Nord	100 000	500 000
Lot 2 : Secteur Sud	100 000	500 000
Travaux pour l'amélioration du fonctionnement, de la sécurité et de l'accessibilité du réseau bus dans l'Eurométropole de Strasbourg	200 000	1 300 000
Mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des galeries souterraines sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg	10 000	100 000
Taille en rideaux mécanisée	40 000	400 000

Groupement de commandes Eurométropole et ville de Strasbourg			
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an	Coordonnateur du groupement
Auscultation et contrôles extérieurs des voiries et sites urbains, interurbains ou naturels	50 000	300 000	Eurométropole de Strasbourg
Maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art	25 000	300 000	Eurométropole de Strasbourg
Investigations complémentaires de repérage de réseaux souterrains	80 000	400 000	Eurométropole de Strasbourg
Prestations de services pour les échanges et la gestion des DT-DICT et ATU via internet	75 000	140 000	Eurométropole de Strasbourg

Il est demandé au Conseil :

- d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que sur les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,
- de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les marchés de :
 - o auscultation et contrôles extérieurs des voiries et sites urbains, interurbains ou naturels,
 - o maîtrise d'œuvre pour travaux sur ouvrages d'art,
 - o investigations complémentaires de repérage de réseaux souterrains,
 - o prestations de services pour les échanges et la gestion des DT-DICT et ATU via internet.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser Madame la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer les conventions constitutives de groupement de commandes avec la ville de Strasbourg,
- à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes en résultant ainsi que les avenants et tous autres documents relatifs aux marchés en phase d'exécution.

Adopté

14 Compte-rendu de l'utilisation du droit de préemption urbain sur un bien situé 3 rue des Fleurs à Strasbourg Robertsau et revente à Habitat Humanisme.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente au profit de la Foncière d'Habitat et Humanisme de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg 3 rue des Fleurs

Section BH n°101/17 de 2.92 ares

moyennant la somme de 660 368,78 € comprenant les frais engagés pour ces acquisitions,

à savoir :

- le prix de vente de 627 403 €,
- les frais relatifs à la commission d'agence de 25 097 €,
- les frais de notaires de 7 868,78 €,

en vue de la réalisation d'une opération à vocation sociale avec financement et encadrements des loyers par l'Agence nationale de l'habitat en fonction des revenus des locataires.

L'association fera son possible afin de maintenir les locataires dans les lieux et s'engage si cela n'est pas possible à proposer des solutions d'hébergements.

L'acquéreur prendra le bien en l'état et sans garantie de l'Eurométropole concernant l'état

du sol et du sous-sol.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'acte à intervenir et tout document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

15 Acquisitions immobilières sises quai Jacoutot relatives au plan de prévention des risques technologiques du Port aux Pétroles à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'acquisition de l'immeuble bâti à l'exclusion de l'emprise foncière auprès du Port autonome de Strasbourg sis 63 quai Jacoutot cadastré comme suit :

Commune de Strasbourg - rue du Bassin de l'industrie
Section DA n°166 de 27,54 ares

Moyennant la somme de 420 000 € selon la répartition suivante entre les différents financeurs :

	63 Quai Jacoutot
ETAT	140 000 €
Société RUBIS TERMINAL (SIRET 54850222800313)	140 000 €
EUROMETROPOLE	74 312 €
DEPARTEMENT	43 344 €
REGION	22 344 €
Total :	420 000 €

dont 74 312 € à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg,

- la signature avec le Port autonome de Strasbourg d'une convention d'occupation temporaire du terrain d'assiette du bâtiment, à partir de la date d'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg du bâtiment, jusqu'à sa démolition. Cette mise à disposition ne donnera pas lieu à redevance compte tenu de l'objet de l'occupation temporaire et de la finalité de l'opération,
- l'acquisition de l'immeuble bâti à l'exclusion de l'emprise foncière propriété de la société ATIC 69 quai jacoutot cadastré comme suit :

Commune de Strasbourg
Section DA n°137 de 2,48 ares
Section DA n°138 de 9,59 ares
Quai jacoutot

Moyennant la somme de 100 000 € selon la répartition suivante entre les différents

financeurs :

	69 Quai Jacoutot
ETAT	33 333,33 €
Société RUBIS TERMINAL (SIRET 54850222800313)	6 666,66 €
Société EUROPENNE DE STOCKAGE (SIRET 30457519400028)	26 666,66 €
EUROMETROPOLE	19 735,99 €
DEPARTEMENT	8 973,33 €
REGION	4 624 €
Total :	100 000 €

dont 19 735,99 € à la charge de l'Eurométropole de Strasbourg.

- la signature avec le Port autonome de Strasbourg d'une convention d'occupation temporaire du terrain d'assiette du bâtiment, à partir de la date d'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg du bâtiment, jusqu'à sa démolition. Cette mise à disposition ne donnera pas lieu à redevance compte tenu de l'objet de l'occupation temporaire et de la finalité de l'opération.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les actes d'acquisition à intervenir et tout document concourant à la bonne exécution de la délibération, et notamment signer les conventions d'occupation temporaire portant sur les terrains d'assiette des bâtiments à acquérir.

Adopté

16 Lancement de marchés reconductibles et conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, pour l'entretien du patrimoine foncier privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que la fourniture et la pose de clôtures et de grillages participant à sa mise en sécurité.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,
- la passation des marchés à bon de commande avec minimum et maximum d'entretien des terrains nus relevant du domaine privé de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg et de fourniture et pose de clôtures et grillages pour une durée de 1 an reconductible 3 fois pour une durée d'un an.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes à constituer entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,
- à lancer les consultations, à prendre les décisions y relatives et à notifier les marchés en résultant ainsi qu'à exécuter les marchés résultant du groupement de commandes et concernant l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté

17 Warm Front 67 : renouvellement de la convention pour la période allant du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2023.

Il est demandé au Conseil d'approuver la 5^{ème} convention de partenariat pour la mise en œuvre du fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés, le WARM FRONT 67 sur la période 2020-2023.

Il est également demandé au Conseil de décider le versement d'une participation annuelle minimum de 11 000 € (à hauteur d'un montant maximum de 15 % des travaux) au Département du Bas-Rhin pour des travaux d'économie d'énergie relevant du « Warm Front 67 » sur des logements situés dans les limites géographiques d'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg et entrepris par les ménages identifiés dans la convention.

Il est aussi demandé au Conseil de solliciter l'identification par le Conseil Départemental du Bas-Rhin lors de la notification des subventions de la part relevant de l'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention de partenariat du « Warm Front 67 » pour la période 2020-2023 et tous documents s'y afférant.

Adopté

18 Programme d'intérêt général (PIG) Habiter l'Eurométropole - attributions de subventions à divers bénéficiaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 13 093 €, au titre du programme d'intérêt général Habiter l'Eurométropole sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, aux bénéficiaires, pour un total de 8 logements concernés.

Adopté

19 CDC HABITAT SOCIAL - Droit commun 2018 - STRASBOURG - Boulevard Wilson et rue du Marais Kageneck - Opération de réhabilitation thermique de 37 logements - Garantie de l'emprunt complémentaire contacté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

pour l'opération de réhabilitation et de rénovation thermique de 37 logements située à STRASBOURG – 16 boulevard Wilson et 19 rue du Marais Kageneck :

- l'octroi de la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 326 755 € (trois cent vingt-six mille sept cent cinquante-cinq euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°110784, constitué d'une Ligne du Prêt.

Ledit Contrat fait partie intégrante de la délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Il est également demandé au Conseil de décider :

pour l'opération de réhabilitation et de rénovation thermique de 37 logements située à STRASBOURG – 16 boulevard Wilson et 19 rue du Marais Kageneck :

- le solde à la clôture du chantier sur production : d'une attestation d'achèvement des travaux; des pièces justificatives de la réalisation des travaux préconisés par l'audit initial et le droit de réservation de 5 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2020.

Cette disposition n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Président, ou son-sa représentant-e à signer toute convention avec la SA d'HLM CDC Habitat Social en exécution de la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie).

Adopté

20 Attributions de subventions aux bailleurs sociaux pour des opérations d'offre nouvelle réalisées en droit commun.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'octroi des aides directes pour l'accompagnement financier par l'Eurométropole de Strasbourg de la production de logements locatifs sociaux, au bénéfice des opérations réalisées par les bailleurs sociaux ;
- les modalités de versement de la subvention :
 - le 1^{er} acompte de 50 % avec la demande de paiement signée par le Président ou le comptable de l'organisme, la déclaration d'ouverture de chantier (CERFA) ou l'attestation du Maître d'œuvre, le Permis de Construire,
 - le 2^{ème} acompte attestant l'avancement des travaux jusqu'à 80 % avec la demande de paiement signée par le Président ou le comptable de l'organisme, un état récapitulatif des factures payées justifiant l'avancement des travaux et signé par une personne habilitée,
 - le solde à la clôture du chantier avec demande de paiement signée par le Président ou le comptable de l'organisme, la déclaration d'achèvement de travaux signée, le plan de financement définitif ainsi que le prix de revient remis à jour signés par le Président ou le comptable de l'organisme, la certification complète de type Habitat et Environnement Cerqual pour les opérations initiées par la collectivité (maîtrise du foncier) et au minimum la labellisation énergétique établie par un organisme agréé pour toute autre opération afin de justifier les marges locales de loyers.

Adopté

21 Programme d'action 2020 et intégration des modifications réglementaires de l'Anah.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'intégration des modifications de la réglementation de l'Anah en 2020 parmi les nouvelles modalités financières inscrites dans le Programme d'action 2020.

Il est également demandé au Conseil de décider le versement pour les travaux éligibles à l'aide de l'Anah « sortie de précarité énergétique » d'une subvention complémentaire de l'Eurométropole de Strasbourg, à hauteur de :

Pour les propriétaires occupants éligibles :

- 5 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants modestes ;
- 10 % des travaux subventionnables pour les propriétaires occupants très modestes.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'ensemble des documents afférents au PIG « Habiter l'Eurométropole » et/ou au Programme d'action 2020.

Adopté

22 Attribution d'une subvention à l'Agence Départemental d'Information pour le Logement (ADIL) du Bas Rhin pour l'exercice 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver la poursuite du partenariat noué avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 67).

Il est également demandé au Conseil de décider l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement de 80 000 € à l'association en 2020.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents et conventions y afférents.

Adopté

23 Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Strasbourg : désignation des élus, des représentants d'association et des personnalités qualifiées de la Commission locale du site patrimoniale remarquable.

Il est demandé au Conseil d'approuver la nouvelle composition de la Commission locale du SPR de Strasbourg suivante :

Les membres de droit :

- la Maire de Strasbourg,
- la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- la Préfète de département,
- la Directrice régionale des affaires culturelles,
- l'Architecte des Bâtiments de France.

Les membres nommés :

- un tiers de représentants désignés par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en son sein (en lieu et place des élus désignés par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 août 2020) :
- 5 conseillers métropolitains :
 - Suzanne BROLLY,
 - Anne MISTLER,
 - Joël STEFFEN,
 - Danielle DAMBACH,
 - Dominique MASTELLI.
- 5 conseillers métropolitains suppléants :
 - Marc HOFFSESS,
 - Pierre OZENNE,
 - Salem DRICI,
 - Andrée BUCHMANN,
 - Jean-Louis HOERLE.

- un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
 - 1 représentant et 1 suppléant de l'association « Les Amis du Vieux Strasbourg »,
 - 1 représentant et 1 suppléant de l'association « Les Vitrites de Strasbourg » pour la thématique économique,
 - 1 représentant et 1 suppléant de l'association « Alsace Nature » pour la thématique environnement,
 - 1 représentant et 1 suppléant de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air « ATMO Grand Est »,
 - 1 représentant et 1 suppléant de l'association « Astus » pour la thématique mobilité.
- un tiers de personnalités qualifiées :
 - 1 représentation et 1 suppléant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Strasbourg,
 - 1 représentant du Service régional de l'inventaire (Mireille-Bénédicte BOUVET) et 1 suppléant (Olivier HAEGEL),
 - 1 historien (Klaus NOHLEN) et 1 suppléant (François LOYER),
 - 1 architecte (Jean-Christophe BRUA) et 1 suppléant (Antoine OZIOL),
 - 1 paysagiste (Catherine LINDER) et 1 suppléant (Thierry Muller Espace vert).

Adopté

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

24 Taxe de séjour.

Il est demandé au Conseil d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour au réel, c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R.2333-44 du Code général des collectivités territoriales :

1. les palaces,
2. les hôtels de tourisme,
3. les résidences de tourisme,
4. les meublés de tourisme,
5. les villages de vacances,
6. les chambres d'hôtes,
7. les emplacements dans les aires de camping-cars et les parcs de stationnement touristiques,
8. les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
9. les ports de plaisance,
10. les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées au 1 à 9.

Il est aussi demandé au Conseil de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

Il est également demandé au Conseil de décider des périodes de déclaration suivantes :

- période du 1^{er} janvier au 31 mars N inclus : déclaration au plus tard le 15 avril N,
- période du 1^{er} avril au 30 juin N inclus : déclaration au plus tard le 15 juillet N,
- période du 1^{er} juillet au 30 septembre N inclus : déclaration au plus tard le 15 octobre N,
- période du 1^{er} octobre au 31 décembre N inclus : déclaration au plus tard le 15 janvier N+1.

Il est en outre demandé au Conseil de décider un reversement trimestriel de la taxe de séjour à réception de la facture correspondante.

Il est également demandé au Conseil de fixer les tarifs de la taxe de séjour à :

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuit (hors taxe additionnelle départementale)
Palaces	4 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Il est demandé au Conseil d'adopter le taux de 4 % applicable au prix par personne et par nuit dans les hébergements en attente de classement ou sans classement non listés dans le tableau.

Il est aussi demandé au Conseil de fixer le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction des Finances publiques.

Adopté

25 Territoires de santé de demain : accord de consortium.

Il est demandé au Conseil d'approuver le projet d'accord de consortium avec les partenaires de « Territoires de santé de demain ».

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'accord de consortium.

Adopté

26 Soutien aux acteurs de l'emploi, de l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat.

Il est demandé au Conseil :

- d'attribuer la subvention suivante pour l'exercice budgétaire 2020 :

Nom de l'association	Montant
Association Convergences	60 000 €
TOTAL	60 000 €

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2020 :

Nom de l'association	Montant
Les jardins de la Montagne Verte	6 000 €
Maison de l'Emploi de Strasbourg	30 000 €
Cooproduction	10 000 €
Chambre de métiers d'Alsace	42 000 €
TOTAL	88 000 €

- d'élargir le FAJ expérimental aux contrats de professionnalisation et de le renommer FAJ Alternance par la signature d'un avenant.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Adopté

27 Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à Strasbourg Convention Bureau pour l'année 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe des opérations de communication pour la destination Strasbourg de la présente délibération et la participation de 37 500 € pour son financement au titre de la relance du tourisme d'affaires au sein de l'Eurométropole.

Il est également demandé au Conseil de décider du versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 37 500 € au Strasbourg Convention Bureau.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

28 Parc d'activités Joffre à Holtzheim : vente d'un foncier à la société SERRURERIE HEITZ et attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente, sous la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire devenu définitif, à la SCI Renaissance, avec siège social au 14 rue Brahms 67 000 Strasbourg, ou à toute personne morale constituée ou désignée à l'effet des présentes en ce compris à tout pool de crédit bailleur, d'un terrain d'une contenance de 102,97 ares cadastré section 31 parcelle n°295/8 sur le parc d'activités Joffre II à Holtzheim.

Ledit terrain est cédé pour la réalisation d'un bâtiment d'activité pour l'exploitation des activités de la SERRURERIE HEITZ.

Le prix du terrain est de 4 950 € l'are HT, soit un total de 509 701,50 € HT.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Président ou son-sa représentant-e à signer tout acte concourant à l'exécution de la présente vente, tel que, le cas échéant, la cession de rang des droits inscrits au Livre Foncier en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'intégration dans le compromis de vente d'une clause de pénalité à hauteur de 5 % du prix de vente du terrain pour immobilisation du terrain en cas de non-respect des obligations dépôt, de complétude et d'affichage liées à la demande de permis de construire, et en cas de refus de réitérer le compromis par acte authentique dans le délai imparti.

L'intégration de la clause relative au pacte de préférence au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, mentionnée ci-dessus dans ledit acte de vente, et l'inscription de ce droit au Livre Foncier.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le versement d'une aide à l'immobilier à l'entreprise SERRURERIE HEITZ selon les modalités décrites dans la convention financière.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant(e) à signer les décisions d'attribution et conventions financières nécessaires.

Adopté

29 Extension de la zone d'activités d'Eschau : vente d'un foncier à la société AREFIM pour l'implantation de MENICON PHARMA

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente, à la société AREFIM GRAND EST, dont le siège est au 2 impasse de l'induction 67800 Bischheim, ou à toute personne morale constituée ou désignée à l'effet des présentes en ce compris un pool de crédit bailleur, d'un terrain d'une contenance de 149,48 ares à détacher de diverses parcelles section 27 et 28 :

- Section 28 n° 4/112 issue de la division de la parcelle n° 353/112
- Section 27 n° 4/11 issue de la division de la parcelle n° 211/11
- Section 27 n° 6/11 issue de la division de la parcelle n° 212/12
- Section 27 n° 8/12 issue de la division de la parcelle n° 12
- Section 27 n° 10/16 issue de la division de la parcelle n° 645/16
- Section 27 n° 12/14 issue de la division de la parcelle n° 647/14
- Section 27 n° 14/14 issue de la division de la parcelle n° 649/14

sous les conditions suspensives d'obtention d'un permis de construire devenu définitif et de la signature d'un BEFA d'une durée de 9 ans ferme avec la société MENICON PHARMA.

Ledit terrain est cédé pour la réalisation d'un entrepôt avec bureaux attenants, d'une surface d'environ 6 000 m².

Le prix du terrain est de 4 600 € l'are HT, soit un total de 687 608 € HT.

Il est également demandé au Conseil de décider l'intégration dans le compromis de vente d'une clause de pénalité à hauteur de 5 % du prix de vente du terrain pour immobilisation du terrain en cas de non-respect des obligations de complétude et d'affichage liées à la demande de permis de construire, et en cas de refus de réitérer le compromis par acte authentique dans le délai imparti.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte concourant à l'exécution de la présente vente, tel que, le cas échéant, la cession de rang des droits inscrits au Livre Foncier en faveur de l'Eurométropole de Strasbourg. L'intégration de la clause relative au pacte de préférence au profit de l'Eurométropole de Strasbourg, mentionnée ci-dessus dans ledit acte de vente, et l'inscription de ce droit au Livre Foncier.

Adopté

30 Edition 2020 de l'appel à projets Tango&Scan - convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Mulhouse.

Il est demandé au Conseil d'approuver la tenue de l'édition 2020 des appels à projets Tango&Scan.

Il est également demandé au Conseil d'engager les budgets nécessaires au soutien des projets lauréats sélectionnés en 2020, soit : 300 000 € pour les lauréats Tango & Scan, dont 60 000 € pour l'édition spéciale Tango&Scan Boston, dont 160 000 € à verser en 2020 et le solde sur exercices ultérieurs.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer :

- la convention de partenariat établie entre l'Eurométropole de Strasbourg, ACCRO et la Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération,
- les conventions financières avec les lauréats désignés.

Adopté

31 Soutien aux actions en faveur de la vie étudiante - attribution de subvention à l'AFGES et ESN Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver dans le cadre de la politique de l'Eurométropole de Strasbourg de soutien aux activités universitaires et étudiantes, d'attribuer les subventions suivantes :

	2020
ESN Strasbourg : Opérations de rentrée 2020	2 000 €
AFGES : Opérations de rentrée 2020	10 000 €

Il est également demandé au Conseil d'imputer sur le budget primitif 2020, les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de 12 000 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Adopté

32 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Strasbourg Games Community pour l'organisation de l'Europa Games Week 2020.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2020 de 9 500 € à l'association Strasbourg Games Community.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer l'arrêté établi entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Strasbourg Games Community relatif au versement de la subvention de fonctionnement pour l'année 2020.

Adopté

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

33 Energies citoyennes : Participation au capital social de la SAS " Energies Citoyennes de l'Eurométropole de Strasbourg - EnCES ".

Il est demandé au Conseil d'approuver l'entrée de l'Eurométropole de Strasbourg à l'actionnariat de la SAS « Energies Citoyennes l'Eurométropole de Strasbourg – EnCES » par l'achat de 100 actions pour un montant de 10 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tous les documents afférents à cette décision.

Adopté

34 Lancement de la procédure de désignation d'un exploitant pour le réseau de chaleur Hautepierre-Poteries à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement de la procédure de mise en place d'une délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie collective et du réseau de chaleur sur les quartiers de Hautepierre-Poteries à Strasbourg,
- le périmètre de concession élargi, délimité sur la carte jointe en annexe à la présente délibération,
- les éléments techniques et financiers du projet, tels que décrits dans la présente délibération, ainsi que le principe d'une possible subvention de l'Eurométropole de Strasbourg au futur exploitant,
- le choix d'un taux de couverture d'énergies renouvelables pérenne supérieur à 65 % des besoins dudit réseau de chaleur, au plus tard à horizon 2029,
- l'articulation contractuelle nécessitant l'élaboration de plusieurs scénarii de production

d'énergies renouvelables à base de géothermie profonde et d'énergies alternatives ;

- le principe de la réalisation de travaux nécessaires au passage en basse température des équipements de régulation et de distribution de la chaleur ainsi que de travaux concernant la séparation hydraulique.

Il est également demandé au Conseil :

- de retenir le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation de la chaufferie collective et du réseau de chaleur des quartiers de HautePierre-Poteries pour une durée d'exploitation de 20 ans,
- de lancer, sur la base des caractéristiques techniques et financières décrites à la présente délibération, la procédure de mise en concurrence par voie concessive pour la construction, l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur de HautePierre-Poteries, pour une durée prévisionnelle de 20 ans.
- de mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Adopté

35 Convention financière (exercice 2020-2022) avec le Conservatoire des Sites Alsaciens dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat portant Obligation Réelle Environnementale utilisé à des fins de compensation.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention financière qui organise les modalités financières du contrat portant Obligation Réelle Environnementale sur la période 2020-2022.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer la convention financière (exercice 2020-2022) avec le Conservatoire des Sites Alsaciens.

Adopté

36 Remises gracieuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver les remises gracieuses eau et assainissement selon l'état nominatif joint pour un montant total de 156 204,08 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à émettre les mandats et titres de recettes nécessaires à l'exécution budgétaire de la délibération.

Adopté

37 Renouvellement d'un accord-cadre avec émission de bons de commande pour la fourniture de produits de voirie en fonte pour le service de l'Eau et de l'Assainissement.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre avec émission de bons de commande, d'une durée d'un an reconductible 3 fois, pour la fourniture de produits de voirie en fonte, selon une répartition en 4 lots, pour un montant minimum annuel de 44 000 € HT et un montant maximum annuel de 300 000 € HT, tous lots confondus.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à lancer la consultation conformément au Code des marchés publics, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter les marchés en résultant.

Adopté

38 Conventions d'indemnisation des exploitants agricoles pour l'implantation de dispositifs d'hydraulique douce dans le cadre de la gestion du risque inondation et coulées d'eaux boueuses.

Il est demandé au Conseil d'approuver sur la base du protocole général d'indemnisation des préjudices agricoles engendrés dans le cadre de la gestion du risque inondation et coulées d'eaux boueuses signé avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace, l'établissement de conventions et avenants à des conventions existantes joints en annexe de la présente délibération pour l'indemnisation des exploitants du fait de l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce au sein de leurs parcelles agricoles,

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les conventions et avenants relatifs au protocole général d'indemnisation des préjudices agricoles engendrés dans le cadre de la gestion du risque d'inondation et de coulées d'eaux boueuses.

Adopté

39 Approbation du programme d'actions "SCOL'AIR" établi dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR de l'ADEME.

Il est demandé au Conseil d'approuver les actions du programme SCOL'AIR 2020-2022 portées par l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil de décider de leur mise en œuvre.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à solliciter les subventions liées à ce projet et à signer tous les documents se rapportant au programme SCOL'AIR.

Adopté

40 Attribution d'une subvention de projet à ATMO Grand Est dans le cadre du projet "SCOL'AIR" porté par l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'allocation d'une subvention de projet à l'association ATMO Grand Est pour un montant de 14 000 € ;
- l'avenant à la convention financière pour l'année 2020 pour l'association ATMO Grand Est.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer l'avenant à la convention financière 2020 nécessaire à la bonne réalisation des objectifs du programme SCOL'AIR, dans le respect de l'enveloppe précitée.

Adopté

***SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...)
ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS***

41 Attribution des reliquats de dotations aux établissements de prévention spécialisée au titre de l'exercice 2020.

Il est demandé au Conseil d'allouer aux associations habilitées dans le champ de la prévention spécialisée, les reliquats de dotations 2020 suivants :

Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation – ARSEA	355 132 €
Jeunes Equipes d'Education Populaire- JEEP	355 537 €
Association du CSC Victor Schoelcher	66 291 €
Entraide le Relais	30 157 €
Association pour la prévention au centre-ville dans le quartier des Halles « Ville Action Jeunesse » – ViLaJe	49 442 €
TOTAL	856 559 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés fixant les dotations annuelles.

Adopté

42 Convention de mandat de commercialisation du parking P4 de l'équipement le Zénith Europe de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le mandat de commercialisation du parking du Zénith avec la société S'Pass qui sera annexé à la convention d'affermage du 18 décembre 2018.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser :

- la société S-Pass, en charge de l'exploitation du Zénith, à commercialiser le parking « P4 » pendant la durée de la convention d'affermage conclue le 18 décembre 2018, dans les conditions prévues par cette convention ainsi que par le mandat de commercialisation,
- la Présidente ou son-sa représentant-e à signer le mandat de commercialisation du parking du Zénith et prendre tous les actes et décisions nécessaires à son exécution.

Adopté

43 Versement de fonds de concours aux communes pour les plans d'eau à usage de baignade.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- a. le versement par l'Eurométropole de Strasbourg, au titre de l'exercice 2020, d'un fonds de concours d'un montant total de 52 610 € à la commune de Reichstett pour l'aménagement et le fonctionnement du plan d'eau du Neubiltz, à usage de baignade surveillée, réparti selon la manière suivante :
 - un montant de 47 010 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - un montant de 5 600 € pour les dépenses d'investissement ;
- b. le versement par l'Eurométropole de Strasbourg, au titre de l'exercice 2020, d'un fonds de concours d'un montant total de 112 863 € à la commune de Bischheim pour l'aménagement et le fonctionnement du plan d'eau de la Ballastière, à usage de baignade surveillée, réparti selon la manière suivante :
 - un montant de 84 338 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - un montant de 28 525 € pour les dépenses d'investissement ;
- c. le versement par l'Eurométropole de Strasbourg, au titre de l'exercice 2020, d'un fonds de concours d'un montant total de 111 900 € à la commune de Strasbourg pour l'aménagement et le fonctionnement du plan d'eau du Baggersee, à usage de baignade surveillée, réparti selon la manière suivante :
 - un montant de 100 000 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - un montant de 11 900 € pour les dépenses d'investissement ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e légal-e à signer les conventions ainsi que tous les documents y relatifs avec les communes de Reichstett, Bischheim et Strasbourg.

Adopté

44 Conclusion de marchés relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux sportifs.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de disponibilité des crédits, le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à la passation de marchés de prestations de nettoyage, conformément au code de la commande publique, pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour les montants suivants :

Objet	Part forfaitaire	Accords-cadres à bons de commande	
	Montant estimatif € HT annuel	Montant minimum € HT annuel	Montant maximum € HT annuel
Prestations de nettoyage de la piscine du Wacken	400 000 €	sans mini	70 000 €
Prestations de nettoyage du Hall Rhénus Sport		sans mini	120 000 €
Prestations exceptionnelles de nettoyage des équipements sportifs de l'Eurométropole de Strasbourg		sans mini	sans maxi

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Présidente ou son-sa représentant-e :

- à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes décisions y relatives,
- à notifier et signer les marchés ou les accords-cadres de l'Eurométropole de Strasbourg et ceux en tant que coordonnateur,
- à exécuter les marchés ou les accords-cadres de l'Eurométropole de Strasbourg.

MOTION

45 Strasbourg, capitale européenne et siège du Parlement européen.

Le Conseil de l'Eurométropole a appris avec regret et consternation la décision du Parlement européen de ne pas tenir sa session plénière de septembre à Strasbourg.

Depuis plusieurs semaines, notre collectivité, en lien avec les collectivités partenaires, le Président du Parlement européen, le Secrétaire d'État aux Affaires européennes, la Préfète du Bas-Rhin et l'Agence Régionale de santé, travaille sans relâche à l'accueil des eurodéputés, de leurs collaborateurs et des agents du parlement, dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur. Nous saluons à cet égard la détermination du président du Parlement européen, David Sassoli, à promouvoir Strasbourg au sein de l'institution et travaillerons main dans la main pour organiser les prochaines sessions plénières du Parlement européen dans notre ville.

Le passage de Strasbourg en zone de circulation active du virus a stigmatisé notre territoire et, s'il reflète la réalité de l'épidémie dans notre ville, sa traduction abusive en « zone rouge » a eu de très lourdes conséquences. Pourtant, la situation sanitaire est identique à Bruxelles, où les travaux du Parlement européen ne sont pas menacés.

Le Conseil de l'Eurométropole rappelle que Strasbourg assume, au nom de la France, et avec les partenaires des autres collectivités locales, la responsabilité de l'accueil de l'ensemble de celles et ceux qui travaillent au et avec le Parlement européen. Cette responsabilité est assurée par la mobilisation de l'ensemble des forces vives du territoire et inscrite dans un engagement commun, le contrat triennal « Strasbourg capital européenne ». Aujourd'hui, le seul contrat triennal ne suffit plus et nous nous engageons dans une stratégie offensive pour promouvoir la place de Strasbourg en Europe. Nous prenons nos responsabilités en tant qu'élus locaux, face à nos concitoyens qui attendent de nous des engagements et des actions clairs en la matière.

De notre côté, nous attendons du Gouvernement qu'il s'engage à nos côtés pour développer une stratégie qui permette d'asseoir et développer le rôle de Strasbourg comme capitale politique de l'Europe.

A ce titre, le Conseil de l'Eurométropole demande au Gouvernement :

- la création d'une mission d'évaluation de l'impact économique et social de l'absence des sessions à Strasbourg qui rendra ses conclusion un mois après sa création ;
- un soutien financier des acteurs économiques locaux et des actions concrètes pour garantir l'accueil du Parlement européen à Strasbourg dans les meilleures conditions ;
- l'ouverture de discussions avec le Parlement européen visant à renforcer sa présence à Strasbourg, pendant et hors des sessions plénières. La fin des mini-sessions à Bruxelles, le retour des temps forts des sessions ainsi que l'augmentation de l'activité du Parlement européen et du nombre de fonctionnaires présents quotidiennement à Strasbourg devront faire partie de cette discussion.

Le Conseil de l'Eurométropole exhorte le Gouvernement français à la poursuite, avec force et conviction, de toutes les démarches nécessaires pour renforcer Strasbourg, siège du Parlement européen et capitale de la démocratie européenne. De même, le Conseil de l'Eurométropole agira, avec force et conviction, et s'engage à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour renforcer Strasbourg.

Nous attendons un engagement politique et diplomatique fort du président de la République pour promouvoir le siège du Parlement Européen à Strasbourg. A ce titre, nous sollicitons, avec nos partenaires institutionnels, un rendez-vous avec le président de la République pour établir un cadre de travail partagé et un calendrier d'action.

Adopté

Pia IMBS

O R I G I N A L S I G N E

Annexes :
Détails des votes électroniques



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

25 SEPTEMBRE 2020

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

Soutien eurométropolitain au monde économique et associatif pour faire face à l'urgence économique et sociale.

Pour

96

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire pour l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région.

Pour**94**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre**0****Abstention****0**

Rapports annuels 2019 sur : - le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Pour**91**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, KOUSSA-Salah, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre**0****Abstention****0**

Pour

85

AGHA BABAEI-Syamak, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TUFUOR-Owusu, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline

Contre

2

TURAN-Hülliya, ZOURGUI-Nadia

Abstention

4

AMIET-Eric, BOULALA-Bruno, CHADLI-Yasmina, SPLET-Antoine

Point 12 à l'ordre du jour :

Marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet de restructuration et d'extension du stade de la Meinau à Strasbourg : désignation des membres du jury de concours.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 85 (*)

Contre : 2

Abstention : 4+2

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mme TURAN souhaitait s'abstenir ainsi que pour sa procuration de Mme ZOURGUI

Pour

85

Contre

0

Abstention

1

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MISTLER-Anne, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

BUCHMANN-Andrée

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Strasbourg : désignation des élus,
des représentants d'association et des personnalités qualifiées de la Commission locale du site patrimoniale remarquable.

Pour

92

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

1

BUCHMANN-Andrée



Point 23 à l'ordre du jour :

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Strasbourg : désignation des élus, des représentants d'association et des personnalités qualifiées de la Commission locale du site patrimoniale remarquable.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 92 +1

Contre : 0

Abstention : 1(*)

Observation :

(*) Mme BUCHMANN souhaitait voter pour.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour

75

AGHA BABAEI-Syamak, BAAS-Fabienne, BARSEGHIAN-Jeanne, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HOFFSESS-Marc, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOSMAN-Aurélien, LAFAY-Marina, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, VARIERAS-Floriane, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

3

FONTANEL-Alain, KOHLER-Christel, LE SCOUËZEC-Gildas

Abstention

18

AMIET-Eric, BADER-Camille, BALL-Christian, BAUR-Jacques, BREITMAN-Rebecca, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, PERRIN-Pierre, SCHALCK-Elsa, KREYER-Céleste, ULRICH-Laurent, VETTER-Jean-Philippe

Point 24 à l'ordre du jour :

Taxe de séjour.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 75

Contre : 3 (*)

Abstention : 18+1

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Mme KOHLER souhaitait s'abstenir.

Pour

94

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Soutien aux actions en faveur de la vie étudiante - attribution de subvention à l'AFGES et ESN Strasbourg.

Pour**93**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FROEHLI-Claude, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélie, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre**0****Abstention****0**

Energies citoyennes : Participation au capital social de la SAS " Energies Citoyennes
de l'Eurométropole de Strasbourg - EnCES ".

Pour

79

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, GEISSMANN-Céline, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HERRY-Jonathan, HERZOG-Jean Luc, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOSMAN-Aurélien, LAFAY-Marina, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MISTLER-Anne, OZENNE-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

8

BALL-Christian, GRAEF-ECKERT-Catherine, LE SCOUËZEC-Gildas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, PERRIN-Pierre, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe

Approbation du programme d'actions "SCOL'AIR" établi dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR de l'ADEME.

Pour

79-1

AGHA BABAEI-Syamak, BAAS-Fabienne, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GRAEF-ECKERT-Catherine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélié, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe , PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste , TERNOY-Doris, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0

Point 39 à l'ordre du jour :

Approbation du programme d'actions "SCOL'AIR" établi dans le cadre de l'appel à projets AACT'AIR de l'ADEME.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 79-1

Contre : 0

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

Erreur de M. MATT qui avait procuration de Mme KOHLER qui ne participe pas au vote.

Mme KOHLER et Mme ZIELINSKI ne prennent pas part au vote.

Conclusion de marchés relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux sportifs.

Pour

80

AGHA BABAEI-Syamak, BAAS-Fabienne, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, DAMBACH-Danielle, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, FROEHLI-Claude, GRAEF-ECKERT-Catherine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOSMAN-Aurélie, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MACIEJEWSKI-Patrick, MASTELLI-Dominique, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPFF-Patrice, SOULET-Benjamin, STEFFEN-Joël, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TUFUOR-Owusu, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WACKERMANN-Valérie, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline

Contre

0

Abstention

4

CHADLI-Yasmina, SPLET-Antoine, TURAN-Hülliya, ZOURGUI-Nadia

Point 44 à l'ordre du jour :

Conclusion de marchés relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux sportifs.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 80 + 1

Contre : 0

Abstention : 4

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

Le vote POUR de M. OZENNE n'a pas été pris en compte.

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE 25 SEPTEMBRE 2020 – MOTION
Strasbourg, capitale européenne et siège du Parlement européen.

Pour

92

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BAAS-Fabienne, BADER-Camille, BALL-Christian, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BOULALA-Bruno, BRASSAC-Christian, BREITMAN-Rebecca, BROLLY-Suzanne, BUCHMANN-Andrée, BULOUE-Béatrice, CHADLI-Yasmina, DAMBACH-Danielle, DE VREESE-Wilfrid, DEBES-Vincent, DELATTRE-Cécile, DREYSSE-Marie-Dominique, DRICI-Salem, DUBOIS-Antoine, DUMAY-Julia, DUPRESSOIR-Sophie, EGLES-Bernard, FABRE-Murielle, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GEISSMANN-Céline, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HEIM-Valérie, HENRY-Martin, HERRY-Jonathan, HOERLE-Jean-Louis, HOFFSESS-Marc, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, JEAN-Anne-Marie, JEROME-MARTINE, JUND-Alain, KANNENGIESER-Michèle, KESSOURI-Annie, KIRCHER-Jean-Louis, KOHLER-Christel, KOSMAN-Aurélien, LAFAY-Marina, LE SCOUËZEC-Gildas, LECKLER-Michèle, LIBSIG-Guillaume, LOBSTEIN-André, MASTELLI-Dominique, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Isabelle, MISTLER-Anne, OEHLER-Serge, OZENNE-Pierre, PERRIN-Pierre, PFIMMER-Philippe, PHILIPPS-Thibaud, PREVE-Jean-Paul, RABOT-Valentin, RAMDANE-Abdelkarim, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RINKEL-Marie, ROTH-Pierre, SAIDANI-Lamjad, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAEFFER-Jean-Michel, SCHAEZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHANN-Gérard, SCHOEPPF-Patrice, SOULET-Benjamin, SPLET-Antoine, STEINMANN-Elodie, KREYER-Céleste, TERNOY-Doris, TISSERAND-Lucette, TRAUTMANN-Catherine, TUFUOR-Owusu, TURAN-Hülliya, ULRICH-Laurent, VARIERAS-Floriane, VETTER-Jean-Philippe, WERLEN-Jean, ZIELINSKI-Carole, ZORN-Caroline, ZOURGUI-Nadia

Contre

0

Abstention

0